

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2015

Réuni le : 30/06/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Nombre de postes :2,5 Quotité de travail :100 % Mission confiée :Surveillance

Rémunération :1457.52 Origine du financement :ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015/2016 : Remboursements frais de stage

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2015

Réuni le : 30/06/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration valide pour l'année scolaire 2015/2016 les modalités de remboursement des frais de stage.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Modalités validées : si l'élève s'est acquitté du prix du repas, une allocation sera versée et calculée par différence entre le prix payé et justifié par l'élève et le prix du repas pratiqué par le lycée, dans la limite de huit euros. Le transport est remboursé sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe au tarif en vigueur, avec prise en charge soit du trajet résidence personnelle/lieu de stage, soit du trajet lycée/lieu de stage. Le trajet le plus court sera retenu pour le calcul du remboursement des frais de transport. Les trajets urbains sont remboursés sur présentation des tickets et de la copie de la carte de transport habituellement utilisée. Par ailleurs, le remboursement est effectué à raison de un aller retour par jour, si le trajet aller est inférieur ou égal à 60 km, un aller retour par semaine, si le trajet aller est supérieur à 60 km avec un maximum de 50€ par semaine au titre du transport.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015/2016 : PROJET SLAM

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 30  
Année scolaire : 2014-2015  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration  
Convoqué le : 15/06/2015  
Réuni le : 30/06/2015  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la participation au projet SLAM**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2015/2016 : PROJET SLAM

Le conseil d'administration autorise l'établissement à participer au projet SLAM pour les élèves de 2nde Bac pro GA. Le coût du projet est de 1 000.00 € et sera financé sur subvention régionale de 600.00 € et participation de l'établissement de 400.00 €. Le conseil d'administration autorise également le chef d'établissement à signer les conventions et contrats inhérents à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Protocole pédagogique nécessaire à la certification et l'obtention du diplôme

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2015

Réuni le : 30/06/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adoptent le protocole pédagogique nécessaire à la certification et l'obtention du diplôme**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Protocole pédagogique nécessaire à la certification et l'obtention du diplôme : les membres du conseil d'administration acceptent la proposition du chef d'établissement de laisser la liberté aux enseignants d'organiser leur pédagogie dans le respect des textes pour la validation des compétences.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 32  
Année scolaire : 2014-2015  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2015

Réuni le : 30/06/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SEPTEMBRE 2015 : CHATEAU DE SANZAY / MARS 2016 CHATEAU DE SANZAY

Le conseil d'administration autorise la sortie au château de Sanzay à Argenton les Vallées en septembre 2015 et mars 2016 pour les élèves de l'ULIS PRO. Le coût du projet est de 525.00 €. La participation des familles est fixée à 5.00 € par élève, soit 50.00 € au total. Le solde sera financé sur le budget de l'établissement à hauteur de 475.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil d'administration lors de sa prochaine tenue de séance. Le conseil d'administration autorise également le chef d'établissement à signer les conventions et contrats inhérents à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 33  
Année scolaire : 2014-2015  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration  
Convoqué le : 15/06/2015  
Réuni le : 30/06/2015  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54  
**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avril 2016 : CAEN  
Le conseil d'administration autorise le voyage à Caen courant avril 2016 pour les élèves de 1ère et terminale PE. Le coût du projet est de 6 525.00 €. La participation des familles est fixée à 65.00 € par élève, soit 2 275.00 € au total. Le solde sera financé sur subvention de l'association Parrainez les jeunes à hauteur de 1 025.00 €, sur subvention régionale de 2 625.00 € et sur participation de l'établissement à hauteur de 600.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015-2016 : périodes de formation en milieu professionnel

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2015

Réuni le : 30/06/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Approuve le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2015/2016**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Périodes de formation en milieu professionnel : le conseil d'administration valide le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2015/2016 sous réserve des modifications du calendrier scolaire.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2015

Réuni le : 30/06/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2014/2015 : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique : les membres du conseil d'administration adoptent le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement proposé par le chef d'établissement.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2015

Réuni le : 30/06/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de stage : les membres du conseil d'administration adoptent la convention de stage qui lie le lycée, l'élève et l'entreprise lors des stages en entreprise prévus dans les formations délivrées au lycée Simone Signoret.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 38-1

**Annule et remplace l'acte n° 38 - 2014-2015**

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2015

Réuni le : 30/06/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RECTIFICATIF : Futuroscope 19 mai 2015 : compte tenu des subventions reçues, le coût demandé aux familles pour la sortie Futuroscope du 19 mai 2015(Acte du CA n° 17 du 30/3/2015), soit 20.00 €, est ramené à 10.00 €, sauf pour deux élèves qui n'ont pas participé aux ventes de chocolats et de jus de pomme organisées par l'association parrainez les jeunes et qui conservent un coût à 20.00 €, soit un remboursement à chaque famille de 10.00 €. Le conseil d'administration valide ces deux tarifs de 20.00 € et 10.00 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 39  
Année scolaire : 2014-2015  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 12

Le Conseil d'administration  
Convoqué le : 15/06/2015  
Réuni le : 30/06/2015  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54  
**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Septembre 2015 : Faymoreau  
Le conseil d'administration autorise la sortie à Faymoreau en septembre 2015 pour les élèves de 1ère Bac pro ASSP. Le coût du projet est de 609.00 € et sera financé sur participation de l'établissement à hauteur de 323.00 € et sur participation du lycée professionnel Vinci à hauteur de 286.00 €. Le conseil d'administration autorise également le chef d'établissement à signer les conventions et contrats inhérents à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0